



Amiens, le 19 mars 2026

à Madame la Présidente
du Conseil Départemental de la Somme

Objet : Préavis de grève pour les journées du 1^{er} avril au 30 avril 2026 inclus.

Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Somme,

Outre les revendications nationales concernant le dégel du point d'indice et son augmentation immédiate à hauteur de 6€, l'abrogation de la loi sur les retraites, l'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction Publique, l'abandon des amendements au titre de la loi de finances s'agissant de la diminution de la prise en charge de 100% à 90% de la rémunération versée aux agent-es public-ques quand elles ou ils sont malades, ..., et afin de permettre aux personnels d'exprimer leurs revendications, et si elles ou ils décident d'inscrire le processus dans la durée, la CGT du Conseil Départemental de la Somme dépose un préavis de grève de 0h00 à 24h00 pour l'ensemble des agents de la collectivité pour les journées suivantes :

le 1^{er} avril 2026, le 02 avril 2026, le 03 avril 2026, le 04 avril 2026, le 05 avril 2026, le 06 avril 2026, le 07 avril 2026, le 08 avril 2026, le 09 avril 2026, le 10 avril 2026, le 11 avril 2026, le 12 avril 2026, le 13 avril 2026, le 14 avril 2026, le 15 avril 2026, le 16 avril 2026, le 17 avril 2026, le 18 avril 2026, le 19 avril 2026, le 20 avril 2026, le 21 avril 2026, le 22 avril 2026, le 23 avril 2026, le 24 avril 2026, le 25 avril 2026, le 26 avril 2026, le 27 avril 2026, le 28 avril 2026, le 29 avril 2026 et le 30 avril 2026.

Avec les personnels qui décideront la grève, et parce que les agents de la collectivité n'ont pas à être des variables d'ajustements budgétaires, notre organisation portera notamment les revendications suivantes :

- **Une réelle politique de recrutement sous statut dans les services en tension ;**
- **L'arrêt du gel et des suppressions de postes ;**
- **Le vote d'une délibération ou d'un vœu par l'assemblée départementale pour le maintien à 100 % des indemnités journalières ;**
- **L'octroi d'une prime sous n'importe quelle forme que ce soit pour les « oublié-es du Ségur » ;**

- La remise en place des anciennes conditions pour les congés garde d'enfant ;
- Un passage à la catégorie supérieure pour tous les agent-es de grade inférieur à leur mission ;
- L'octroi de matériel informatique et de téléphone pour les assistants familiaux ainsi qu'une revalorisation de l'indemnité d'entretien ;
- Une évaluation claire et transparente sur l'attribution de la NBIQPPV ;
- Des solutions pérennes pour les agent-es des collèges en difficulté avec la double hiérarchie ;
- Le paiement ou la récupération de l'intégralité des heures supplémentaires sans condition à effet immédiat ;
- Une attention particulière au management mis en place dans les services ;
- L'arrêt des réorganisations dès qu'un nouveau chef de service est nommé ;
- Une réelle prise en compte des conditions de travail des agent-es, afin de redonner un sens à leur mission ;
- La défense d'un service public de proximité et de qualité ;
- La reconnaissance que la fonction publique territoriale est une richesse pour tous les Samariens, et non une ligne budgétaire ;
- Une participation des élu(e)s à l'effort collectif (diminution des indemnités de fonction) ;
- Un réel dialogue social au sein de notre collectivité ;
- Une réelle concertation des agents lors des évolutions organisationnelles des services ;
- Le vote d'une motion dénonçant le projet de plafonnement des recettes perçues par le CNFPT ;
- ...

Notre organisation reste disponible pour toutes négociations sur les revendications portées par le personnel.

Ce préavis est susceptible d'être reconduit pour le mois de mai 2026, afin de laisser la liberté aux agent-es de montrer leur mécontentement par n'importe quelle mobilisation que ce soit.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, soyez assurée Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Somme, de notre haute considération.

Pour la CGT du CD80



Le Secrétaire CGT CD80
Tony DUPONT